

Si cet email ne s'affiche pas correctement, [cliquez ici](#).



*Sospel,
La newsletter de mon village*

Vendredi 6 novembre 2014 - Newsletter n°9

Intempéries : La procédure d'indemnisation

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre des dernières intempéries, nombreux d'entre vous ont subi des dommages liés à des glissements de terrain, inondation, chute de pierres...

Pour pouvoir être éventuellement indemnisé par votre assurance, nous vous rappelons la procédure à respecter.

Votre déclaration de sinistre auprès de la commune nous servira à demander un classement en état de catastrophe naturelle auprès de la préfecture.

Nous sommes conscients des préjudices subis et même si nous ne sommes pas en mesure de vous apporter une grande aide, nous ferons de notre mieux.

Nous avons fait le tour de tous les quartiers et de quelques Sospellois mais sans doute des choses nous ont échappées, n'hésitez pas à nous contacter.

Soyez vigilants, un nouvel épisode pluvieux est prévu à partir de dimanche 9/11/2014 dont l'impact risque d'être fort sur des terres déjà gorgées d'eau.

Nous restons tous mobilisés.

Mme le Maire

La procédure d'indemnisation

[Retrouvez toutes les informations sur la procédure à suivre ICI](#)

Sous l'Olivier #02

Nous sommes heureux de vous présenter le second numéro de "Sous l'Olivier".



sommaire

Comités de quartiers

Lancement p.2

Une belle vie associative

Journée du 7 septembre p.4

Retour sur l'été 2014

De nombreux évènements p.6

n° 02 octobre 2014

Groupe scolaire

Les travaux de sécurité p.6

L'agenda

Jusqu'aux fêtes de Noël p.7

Nos projets

pour le Cimetière p.8

S

Bulletin d'information municipale de la ville de Sospel

SOUS L'OLIVIER

Directeur de la publication Marie Christine Thouret. Mairie de Sospel 1, Place St. Pierre 06380 Sospel

Edito

Après le rythme effréné des festivités estivales, voici venu le temps de la rentrée et de ses contraintes.

La modification des rythmes scolaires a nécessité des adaptations des emplois du temps des parents, des enfants et des employés municipaux. Ceux-ci ont fait preuve de souplesse et de compréhension. Le surcoût annuel pour la commune est conséquent.

Cette organisation étant obligatoire, dans un souci de maîtrise des coûts de personnel, deux départs à la retraite aux services techniques n'ont pas été remplacés, le travail à faire reste, lui, inchangé.

Vous apprécierez ou avez apprécié la qualité du travail réalisé au château pour la **réfection de la calade**. Je vous invite à examiner attentivement la zone restaurée près de la porte des remparts ; l'artiste y a laissé sa signature. À vous de la trouver !

Pour respecter ce travail et éviter une rapide dégradation, ce secteur n'étant pas habilité à recevoir un trafic soutenu, le parking de l'abbaye verra son accès par le château condamné, sauf cas de force majeure.

Il accueille maintenant les véhicules des riverains de la **place**

Saint-Michel qui après la réunion de concertation du 4 septembre 2014 ont encouragé le principe de place piétonne.

La circulation, le chargement et déchargement restent autorisés, seul le stationnement est interdit depuis la mise en vigueur de l'arrêté du 13/10/2014 et les infractions ne tarderont pas à être pénalisées. L'accès à la place reste ouvert, un système de fermeture n'est pas envisagé d'emblée.

Pour rester sur la voirie, nul n'ignore l'état dégradé de nos routes et tout le monde s'impatiente.

Le secteur très endommagé de la **route de Bérulof** (où la chaussée présente une marche) va être réparé courant novembre.

Le **chemin du Vier** (à la hauteur de l'affaissement) est en cours de travaux. La dernière réfection de cette zone ne date que de deux ans et elle a coûté près de 20 000 €. Il n'était pas acceptable de refaire la même chose. Le bureau d'études mandaté proposant des prix exorbitants pour de simples études, nous avons demandé à des ingénieurs qu'ils nous donnent un avis sur le type de travaux à réaliser, ce n'est pas une garantie mais leurs analyses se rejoignent.

Avant la réalisation des travaux de chaussée, un traitement du vallon et de ses avens avec canalisation et drainage des eaux de source et pluviale d'amont est

indispensable. Une autorisation d'intervention a été demandée à tous les riverains du vallon. Nous espérons que cette solution sera plus pérenne.

Nous présentons nos excuses aux Sospellois du **quartier de la Nieya** supérieure qui ont eu de grosses pénuries d'eau du fait de la réduction des débits en rapport avec le chantier des réparations temporaires du Vier et d'une desserte sous-dimensionnée.

Une étude prescrite par l'ancienne municipalité pour améliorer le réseau d'eau sur ce quartier est actuellement analysée pour être planifiée budgétairement.

Concernant **les points à temps**, plus communément appelés « nids de poule », leur comblement ne peut être confié à une entreprise en raison du coût élevé demandé. Une campagne de reprise est en cours avec 2 employés municipaux dédiés, deux jours par semaine, jusqu'aux gelées. La voirie reste un point noir.

Alors que la **place du Malpertus** semblait presque achevée, des erreurs de niveaux rendent indispensable une reprise des bordures pour permettre le goudronnage de la route départementale.

Ce contretemps est fâcheux et explique le retard de la mise en service des colonnes enterrées pour les ordures ménagères. En effet le camion chargé de leur vidange ne peut pas y accéder.

Je profite de ces lignes pour préciser que la partie minérale de la place du Malpertus, soit toute la partie non goudronnée, n'est pas une zone de stationnement. Je suis désolée de voir combien de marques de pneu, de taches d'huiles maculent déjà le revêtement. Concernant le fonctionnement de l'équipe municipale, un nouveau règlement intérieur a été adopté en conseil municipal le 26/9/2014. Les commissions avec représentation proportionnelle ont été remplacées par des groupes de travail thématiques ouverts à tous, groupes non figés dans le temps, ni pour les membres.

A l'approche du 1^{er} novembre, je vous invite à une lecture attentive de l'article concernant le **cimetière**. L'objectif est la modernisation de la gestion et l'amélioration du service proposé et rendu. Le cimetière est un lieu important dans la vie des familles et il mérite et nécessite un entretien.

Pour finir, pour répondre à ceux qui nous reprochent un manque d'actions, un manque de communication. Notre travail n'est pas feint, nous comprenons votre impatience. A cet égard des panneaux d'affichage vont prochainement être apposés sur la façade de la mairie et le site internet transformé.

Bonne lecture.

Madame le Maire



[Consulter le site de la mairie de Sospel](#)

[Je souhaite me désabonner](#)